



Réunion du Conseil Municipal du 1 juin 2015

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué en date du vingt-deux mai deux mille quinze s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : CASERTA Carole, FABRE Nancy, SCHNEYDER Laëtitia, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Absents représentés : Sylvain KORTZ (pouvoir donné Laëtitia SCHNEYDER), Jean SERRI (pouvoir donné à Jean-Claude VALLIER), Gilbert BERMOND (pouvoir donné à Alain PASCAL).

Absents : BERARD Jacky.

Secrétaire de séance : Alain PASCAL.

La séance est ouverte à 14H30

- **Approbation du CR du dernier Conseil Municipal :**

Le CR du dernier Conseil Municipal a été approuvé dans son intégralité, à l'unanimité des présents et représentés, exception faite de Madame N. FABRE, absente le 27 Avril, et qui n'a pas pris part au vote.

9 voix pour, 1 abstention.

- **Création d'une commission extra-communale « énergie renouvelable » :**

Cette commission réfléchira à la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur des pans de toits de certains bâtiments communaux, en s'attachant à traiter ce problème dans le cadre d'une participation citoyenne.

Mr. Arno Foulon (société Energie Partagée) spécialiste de ce sujet sera convié à la première réunion.

Les personnes volontaires, qui se sont fait connaître lors de la réunion sont : Mesdames FABRE Nancy et SALETTI Hélène et Mess. BERMOND Gilbert, PASCAL Alain, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste, d'autres participants pourront, sur demande en Mairie, se joindre au groupe de travail.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention Agence Postale Communale :**

Le RdV entre le Maire et la responsable des APC, Madame THOUVENOT Blandine a été annulé par cette dernière, empêchée, qui reprendra contact rapidement.

Il n'est donc pas possible de délibérer sur ce point de l'ordre du jour.

- **Panneau d'information « RIS » sur l'aire des Glacières :**

Le Maire, après discussion avec le responsable technique Mr BERMOND Gilbert, a jugé souhaitable de conserver le bâtiment abrité situé à l'entrée de l'Aire des Glacières. Propriété du Conseil général, ce bâtiment devait être démonté, à son initiative, la pièce de grande taille représentant la lettre « A » indiquant aux touristes qu'ils arrivent dans les Hautes Alpes étant très sévèrement détériorée, et le C.G.05 ne voulant pas risquer un accident en cas de chute de ce « A ».

Le Maire a contacté la personne du C.G.05 en charge de ce bâtiment, et un projet de Convention devrait parvenir en Mairie incessamment.

Faute d'être mis à disposition au moment où le Conseil est réuni, seules des informations sont données sur le projet de réutiliser cet emplacement pour y faire une publicité pour le lotissement Chante-Duc, et pour le village et ses alentours, hameaux, chemins de randonnée, etc.

Plusieurs suggestions ont été présentées par les membres du Conseil. Le projet reviendra en discussion quand la cession du bâtiment sera acquise.

- **Voirie communale :**

Projet de goudronnage très important financièrement, indispensable compte-tenu des dégâts subis par les routes goudronnées pendant l'hiver. Projet de réparer la route de Vaunières, la route du lotissement La Blache, et une portion de route vers Baumugnes.

Une demande est faite par M. PASCAL Alain en ce qui concerne les Oches. Après discussion, il sera envisagé de rajouter les Oches au programme Goudron, la longueur de route ajoutée sera calée avec le montant de la subvention que devrait accorder le département ; si besoin, il est convenu de diminuer un peu le métrage du goudron sur l'un des trois postes retenus au départ.

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de La Routière du Midi, pour un montant de 36 773.60 € HT (44 128.32 €TTC).

Devis accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

Long débat sur l'**éclairage public** : les aspects économiques ont été considérés, mais aussi l'impact sur le biorythme, et sur la sécurité la nuit, pendant la période sans lumière.

Rien de définitif n'est décidé par le Conseil à l'issue de cette discussion.

Le Maire présente un projet d'**isolation thermique du bâtiment des Créations du Bochaine**. Une petite partie pourrait être envisagée, à l'initiative de la Mairie, en utilisant un isolant à base de chanvre, produit localement.

Il est aussi prévu, un peu plus tard, d'**aménager l'Aire du Buëch** afin d'en faire une entrée agréable sur le département pour les touristes arrivant du Col de la Croix Haute : une demande de subvention sera faite à l'Europe au titre des espaces valléens.

Cimetière : les concessions abandonnées, ou pas entretenues, au cimetière, feront cet été l'objet d'un recensement et d'un avis par voie d'affichage en Mairie et aux portes d'accès au cimetière. Dans le cas où les titulaires ou les héritiers ne se seront pas manifestés dans un délai donné (trois ans), les concessions concernées seront récupérées par la Mairie.

Séance levée à 15h45